

L'EMJB, UNE ÉCOLE DÉCENTRALISÉE QUI S'APPUIE SUR:

- une association composée d'un comité et d'une assemblée générale, largement représentative des communes du Jura bernois, qui supervisent, orientent et contrôlent les diverses missions et activités de l'école, dans le cadre du décret cantonal sur les écoles de musique;
- un organe exécutif professionnel, comprenant la direction et l'administration responsables de gérer l'institution, de susciter, stimuler et entretenir relations et partenariats au service du développement harmonieux de l'EMJB et de sa pérennité;
- des enseignants capables de mobilité et d'innovation, impliqués comme relais de l'institution dans chaque région.

ORGANISATION



ECOLE DE MUSIQUE
DU JURA BERNOIS
Rue Agassiz 15
Case postale
2610 Saint-Imier

Tél. 032 941 23 51
Fax 032 941 23 20
info@emjb.ch
www.emjb.ch



ECOLE DE MUSIQUE
DU JURA BERNOIS



*Charte
d'établissement*

Fondée en 1974 à St-Imier, l'école de musique est depuis 1983 l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB). Subventionnée par le canton de Berne et les communes du Jura bernois, elle est membre de l'association bernoise des écoles de musique (ABEM) dont elle est la seule école exclusivement francophone.

Elle offre une formation musicale pour des enfants et des adultes dans plus d'une trentaine de localités, et occupe plus de soixante professeurs.

Dans le but de mieux se positionner, d'identifier et faire connaître ses actions, ses besoins et ses moyens, l'EMJB a souhaité élaborer une charte d'établissement.

Un processus de plus d'une année de débats et d'efforts, associant, à des degrés divers, toutes les forces oeuvrant au sein de l'institution, a abouti à la charte de l'EMJB.

L'EMJB, UN ENGAGEMENT POUR:

- dispenser une formation musicale et instrumentale de qualité dans le Jura bernois et offrir ses prestations à toute personne, quels que soient son niveau et son âge;
- construire un enseignement tant individuel que collectif capable de favoriser le plaisir, la découverte et la créativité, afin de permettre une pratique vivante et une écoute consciente, ouvertes sur les dimensions multiples de la culture musicale et des autres disciplines artistiques;
- favoriser le développement harmonieux de l'élève par l'apprentissage de la musique comme moyen de construction de sa personnalité et de son équilibre.

L'EMJB, UNE INSTITUTION AU SERVICE DE TOUTE UNE RÉGION PAR DES ENSEIGNANTS:

- passionnés par la musique et capables de la transmettre avec enthousiasme;
- respectueux de l'apprenant et conscients de leurs responsabilités de guides et d'accompagnants;
- capables de pratiquer et développer un esprit d'entraide et de persévérance pour susciter un climat d'ouverture, d'échange et de recherche;
- en questionnement pour pratiquer des méthodes pédagogiques actives favorisant l'autonomie de l'élève;
- conscients et soucieux de l'importance d'une formation professionnelle et personnelle continue;
- ouverts aux collaborations et aux échanges les plus divers en vue de développer l'enseignement de la musique et d'enrichir la vie culturelle régionale;
- capables d'oser la confiance et de favoriser le dialogue entre les acteurs et partenaires de l'institution.

